

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Commentaires et analyses

Pour ce conseil municipal de rentrée deux points ont retenu notre attention et surtout les questions diverses où plusieurs dossiers ont fait l'objet de discussions intéressantes.

— Le premier sujet intéressant concernait **l'APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT GRAND SITE OCCITANIE ROCAMADOUR VALLÉE DE LA DORDOGNE DE CAUVALDOR :**

Sans nier l'apport important du tourisme dans l'activité économique de la région, on ne peut que constater, une nouvelle fois, que la communauté de communes se focalise essentiellement sur le tourisme alors que le développement d'une région doit se penser dans la diversification de ses activités économiques sur toute une année, afin de maintenir les services publics et attirer des populations nouvelles dans nos communes.

Dans le document qui nous a été présenté, un des axes principaux est : Protection et valorisation du patrimoine architectural, naturel.

Nous avons fait remarquer le double langage car un des sites inscrits au patrimoine archéologique national et historique est saccagé depuis plusieurs années par le rallye castine alors que plusieurs personnalités du monde scientifique telles des naturalistes, archéologues ou paléontologues éminents ont demandé expressément de protéger ce site classé et fragile. Les élus de Cauvaldor et responsables du Département sont pour l'instant restés sourds à cette demande.

Et pour la défense des espaces naturels il en est de même, sur-exploitation de zones naturelles sensibles comme la vallée de la Dordogne classée Natura 2000.

Le document ose parler de « tourisme bas-carbone » et de « développement durable en Vallée de la Dordogne ». Avec les milliers, voire les centaines de milliers de véhicules et autres camping-car qui traversent nos villes ou s'aventurent en masse sur les bords de Dordogne, nous avons dénoncé ce cynisme.

Après avoir voté des modifications budgétaires purement techniques et adopté une demande de subventions auprès de l'ONACVG (anciens combattants) pour la mise en valeur du Monument aux Morts, le conseil municipal a débattu sur :

— **Le RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du SYDED DU Lot –**

Ce rapport a soulevé de nombreuses questions et remarques de notre part.

Tout d'abord, la question des déchets pour laquelle nous n'avons eu cesse de faire remarquer l'état lamentable des poubelles, n'incitant pas au tri sélectif. **Le bilan est sans appel, 35 % des poubelles vertes du recyclage sont refusées. C'est un immense échec pour la collectivité et des coûts importants !** Et dans ce rapport, nous n'avons noté aucune autocritique et aucun plan d'action pour y remédier.

Nous avons demandé une opération volontariste de nettoyage régulier et de désinfection des poubelles, de changement des celles cassées et une campagne de sensibilisation sur les enjeux du tri. À moyen terme, nous demandons que soient étudiées d'autres solutions : par exemple la dotation de sacs individuels pour les déchets recyclés. Dans le conseil municipal, plusieurs élus ont été favorable à ces propositions ... À suivre

Dans ce rapport, il est aussi noté la volonté de développer **les chaudières collectives urbaines au bois**. Or, le bilan de certaines d'entre elles posent de nombreuses questions. En effet, avec des taux de rendement de 48 %, la moitié du bois brûlé ne sert à rien et coûte à la collectivité. Mal conçues ? Mal étudiées ? On est en droit de s'interroger car les chaudières plus petites et plus locales affichent des taux de rendement plus élevés. Ce qui est sûr c'est que la technique du chauffage urbain demande un minimum d'habitat dense pour se décliner en domaine rural.

Analyse des eaux des rivières. Les plus fortes concentrations de molécules chimiques dans les eaux sont révélatrices et doivent nous interroger en matière de santé publique car ces molécules se retrouvent invariablement dans les nappes phréatiques et au robinet. Les principales sont liées à l'agriculture et aux pratiques agricoles.

Il s'agit du glyphosate, d'un acide provenant de la dégradation de ce même glyphosate et un herbicide utilisé dans la culture intensive du maïs. Toutes trois sont reconnues comme cancérigènes et la dernière est en plus un perturbateur endocrinien. Certes, les niveaux mesurés sont inférieurs aux normes, mais certaines d'entre elles sont dites bioaccumulables, c'est-à-dire que les organismes vivants vont les stocker. De plus, ces substances ne sont pas recherchées dans les eaux que nous consommons et là nous avons la preuve qu'elles existent.

A partir du 1^{er} janvier 2025, les déchèteries n'accepteront plus les déchets verts comme les tontes de pelouses mais aussi surtout branches et produits de la taille des haies ou de l'élagage. Motif : cela coûte trop cher !!! Que fait-on alors des déchets verts ? Réponse : On ne sait pas ! **Cette décision prise par les élus du SYDED, sans aucune concertation avec les communes, est absurde et totalement inconséquente.** Rappelons qu'il est interdit de les brûler et de les jeter en pleine nature. On voit mal les martelais acheter des broyeurs pour un usage de quelques heures par an. Et si la municipalité devait organiser un service de traitement de ces déchets avec un broyeur communal, les coûts seraient bien plus importants qu'un traitement collectif par le SYDED.

— INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Collège : Le chantier avance, le début des travaux de construction est prévu en mars 2025. Il n'y aura donc plus de parking possible rue du 8 mai et des aménagements seront mis en place.

La maison Laborie (charcuterie) a informé la mairie de sa fermeture prochaine. La municipalité devra donc relancer une nouvelle procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)... On mesure bien la difficulté à maintenir une activité à l'année lorsque que l'on base tout sur le tourisme. Notons que l'AMI concernant le garage Chanon dure maintenant depuis deux ans et que l'on ne voit rien venir...

Expo « Résurgence » de Cauvaldor sur le thème du sport . Collecte d'objets anciens sur le sport : point d'entrée pour Martel : Madeleine Cayre.

Aménagement de l'avenue de la Dordogne avec réfection du Monument aux Morts et cheminement piétons jusqu'à la Maison de Santé puis Malepique. Le projet est lancé pour une fin des travaux en avril 2025, pour un coût total de 150 000 euros.

La Raymondie : Le maire nous présente les premières esquisses et un changement d'approche pour la réhabilitation de ce bâtiment. Des réaménagements sont prévus sur les deux étages. On notera que la salle des Pigeons deviendrait le musée et le musée d'aujourd'hui deviendrait l'école de musique. Il n'y a pour l'instant pas de chiffrage.

Presbytère de Martel : La mairie a chiffré le coût des travaux pour réaliser des logements à 800 000 euros. Par ailleurs, la proposition d'achat du Crédit Agricole est de 280 000€.

Commentaires : L'ensemble de ces projets de la commune se situe dans un contexte de baisse des subventions de l'Etat, d'une baisse de celles de la Région dues notamment à une gestion inconséquente de grands projets écocides au détriment de la vie des communes (A69, LVG Toulouse Bordeaux ...).

Les dossiers sur les bâtiments communaux sont nombreux. Certains sont des ressources financières potentielles d'autres des centres de coûts :

- vente du VVF
- rénovation de la Raymondie
- travaux sur l'église St Maur
- aménagement de logements au sein du presbytère
- restauration et aménagement de logements dans l'ancien hospice
- restauration de logements communaux
- le remboursement à terme de l'achat du garage Chanon et l'immeuble où se situe la Maison Laborie

La vente de bâtiments peut paraître séduisante car elle offre des ressources immédiates mais si ces rentrées ne sont pas investies judicieusement pour permettre des rentrées financières régulières comme de la location, c'est une dégradation à terme des finances publiques de la commune. C'est pourquoi nous avons tenu à demander un débat en conseil municipal sur une approche globale et chiffrée de l'ensemble des projets et des scénarios envisageables.

Chapelle de Maradène : Le maire nous informe de la demande faite au Département et à Cauvaldor pour un achat en commun. La Drac doit aussi participer. Des souscripteurs se sont manifestés et leurs contributions couvriraient la part communale. Cependant, à ce jour, la commune n'a pas de retour du Département et pas de nouvelles des héritiers. La démarche proposée pour sauver une œuvre témoignage et le bâtiment qui l'héberge nous paraît aller dans le bon sens. Affaire à suivre.

Nous avons tenu à formaliser sur un document, qui sera joint au PV officiel, la liste des demandes faites au cours des deux dernières années et demeurées sans réponse à ce jour :

Sécurité et circulation :

- Limitation de la vitesse route de Brive avec maintien du 50Km/h depuis les virages jusqu'à l'entrée de Martel
- Limitation de la vitesse route de Creysse, de la sortie du GR jusqu'à l'entrée de Martel

- Passages piétons route de Brive devant la rue Neuve et à l'embranchement de la rue du 11 nov et de la route de Brive.
- Interdiction de la traversée des poids-lourds de plus de 7,5t dans Martel. Faire respecter l'arrêté d'interdiction pris par l'ancienne municipalité et toujours en vigueur.

Le maire nous informe avoir écrit en février au Président du département sur ce sujet et demandé la rétablissement l'arrêté de 2009 abrogé par le Département en 2016 en plein conflit sur le T3. Le maire nous précise ne pas avoir eu de réponse. Nous l'invitons à relancer le Président du Département. Cette attitude de blocage a assez duré, une page doit se tourner. Avec l'augmentation du trafic des poids-lourds à gros tonnage, le « plus beau village de France » fait l'objet de risée.

- Mise en sens interdit, dans les deux sens, (sauf riverains dans le sens montant) de la rue du barri de Brive. Par ailleurs, déplacer le panneau de sens interdit plus près de l'entrée de la rue car trop loin, il prête à confusion.

Environnement :

- Avec 35 % de taux de refus pour les poubelles vertes, on atteint des niveaux inacceptables. Les poubelles sont très sales et mal entretenues, aucune campagne de sensibilisation. A court terme, nous demandons une opération volontariste de nettoyage régulier et de désinfection des poubelles, de changement des celles cassées et une campagne de sensibilisation sur les enjeux du tri. AÀ moyen terme, nous demandons que soient étudiées d'autres solutions : par exemple la dotation de sacs individuels pour les déchets recyclés.
- Interdiction des épandages des résidus (digestats) de méthanisation industrielle sur le territoire de la commune

Etat des routes et des trottoirs :

- Réfection des trottoirs et des rues (galets descellées, trous etc.)
- Réfection du passage piéton en bas de la rue du barri de Brive
- Rue du 11 novembre problème d'évacuation des eaux suite à une réfection inutile et totalement bâclée (pas de décaissage et surélévation de 5 à 10 cm modifiant l'évacuation des eaux pluviales). La rigole mise en place a ses limites, est inesthétique, dangereuse et se dégrade ...
